

## **Rapport du Président**

Séance publique  
du lundi 30 juin 2025  
**N°** CD-2025-3-2-2  
**N° applicatif** 12677

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Direction**

Direction de l'environnement et de l'agriculture

### **PROJET TRANSFRONTALIER POUR LA RESTAURATION ET LA RÉSILIENCE DES ZONES HUMIDES DE LA PLAINE RHÉNANE**

Résumé : Ce projet est axé sur la restauration concrète de zones humides via un programme transfrontalier d'actions in situ sur des sites pilotes représentatifs de la plaine du Rhin supérieur. Il vise également à créer un réseau des gestionnaires de zones humides sur le Rhin supérieur (Alsace, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg) via des rencontres régulières et des échanges sur le terrain lors de la mise en œuvre des actions de restauration. Il regroupe donc aussi bien des collectivités que des associations, et des organismes en charge de la gestion de sites naturels et compétents dans l'analyse de la connaissance des zones humides. Le budget global prévisionnel sur la période 2025-2028 s'élève à 4,5 M€ et permettra à la CeA, avec un très fort effet levier financier, de devenir un acteur majeur au niveau transfrontalier sur cette thématique, en réalisant en outre, dans ce cadre, des travaux de restauration au sein de ses Espaces Naturels Sensibles qui bénéficieront de ces fonds européens.

Le projet Interreg « Restauration et résilience des zones humides de la plaine rhénane » s'inscrit dans une dynamique transfrontalière visant à mieux connaître, restaurer et valoriser les zones humides sur l'ensemble du territoire rhénan. Il s'appuie sur une coopération étroite entre partenaires français et allemands, et s'étendra sur la période 2025-2028.

#### **Objectifs du projet**

Le projet s'articule autour de quatre axes stratégiques :

1. Mise en œuvre de travaux concrets de restauration écologique sur des sites pilotes sélectionnés dans le Rhin supérieur.
2. Amélioration des dispositifs d'inventaire et de suivi des zones humides, notamment par l'utilisation de nouvelles technologies d'observation des espèces dans chaque région partenaire.
3. Étude de l'état des zones humides ainsi que de leur fonctionnalité hydrologique et biologique, avec une attention particulière portée à leur résilience face aux changements climatiques.

4. Création d'un réseau transfrontalier de gestionnaires de zones humides, favorisant les échanges de bonnes pratiques, les rencontres thématiques et les visites de terrain.

Ces 4 axes de travail vont se décliner concrètement sur 12 sites pilotes identifiés et proposés par les différents porteurs d'actions, dans un territoire qui recoupe l'Alsace, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat, en sachant que le dernier axe aura aussi une portée géographique et partenariale plus large que ces sites pilotes.

### **Partenaires du projet**

Sous le pilotage de la CeA, un collectif d'acteurs intervenant dans la restauration ou la connaissance opérationnelle des milieux humides s'est constitué dans ces trois régions pour porter des projets concrets :

- en Alsace ; outre la CeA, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et l'association ODONAT,
- en Rhénanie Palatinat : le Stiftung Natur und Umwelt,
- en Bade-Wurtemberg : le NABU Waldinstitut, le NABU Südbaden, l'EuroInstitut et le RegierungsPräsidium Karlsruhe (RPK).

Autour de ces acteurs, une galaxie de partenaires s'est constituée pour consolider le financement (Ministerium für Umwelt, Klima und Energiewirtschaft Baden-Württemberg, Agence de l'Eau Rhin-Meuse) ou les aspects techniques (Landschaftserhaltungsverband Ortenaukreis, SGD Süd, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Ville de Wissembourg, Eurodistrict-pamina, Syndicat des Eaux et d'Assainissement Alsace-Moselle, la Région Grand-Est).

En Alsace, ces actions sont centrées sur le tiers nord-est, territoire mitoyen de la Rhénanie Palatinat et du Bade Wurtemberg : la basse Vallée de la Lauter, le Bruch de l'Andlau, et les rieds de manière plus globale.

### **Actions prévues**

Sur les 12 sites pilotes, un panel d'actions va se déployer de manière coordonnée par les porteurs de projets :

- 7 des sites pilotes feront l'objet de travaux de restauration et d'amélioration des biotopes (à partir d'étangs de loisirs, de zones de cultures, d'anciennes décharges ou de boisements) par des méthodes traditionnelles ou plus expérimentales (étrépage de bas-marais, création de mares, mais aussi remise en eau expérimentale de zones humides asséchées à partir de gravières ou d'eau pluviale...).
- 3 des sites pilotes étudieront la fonctionnalité hydrologique et biologique, avec en perspective de mieux anticiper les évolutions climatiques de ces milieux particuliers.
- 10 des sites pilotes serviront pour le suivi des espèces, en particulier des comparaisons de méthodes de suivi (traditionnelle / bioacoustique / ADN environnemental) en terme d'efficience.

Toutes ces actions auront vocation à bénéficier aux sites pilotes concernés mais tout autant à fournir des éléments de compréhension et de méthodes transposables à l'échelle du Rhin supérieur.

L'Euro-Institut sera aussi en charge d'une action transversale visant à une meilleure connaissance des zones humides, et surtout des acteurs et actions de préservation existants dans ces trois territoires. Cet axe de travail permettra d'élargir à d'autres acteurs

que ceux figurant dans le projet, mais aussi de poser des bases de connaissances mutuelles et de collaboration future.

## Budget du projet

Le cadre du projet est structuré selon les attendus des projets Interreg en terme analytique par poste de dépenses, et non par axe de travail technique du projet.

|                                                                                                                                                                                                                          | CeA                        | Euro-Institut              | SNU                        | RPK                        | LPO                        | CENA                       | NABU<br>Südbaden           | NABU<br>WaldInstitut       | ODONAT                     | TOTAL          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------|
| BUDGET EN DEPENSES /<br>KOSTENPLAN                                                                                                                                                                                       | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) | Montant (€) /<br>Summe (€) |                |
| 1 Frais de personnel /<br>Personalkosten                                                                                                                                                                                 | 350 000,00 €               | 77 600,00 €                | 360 000,00 €               | 195 000,00 €               | 125 000,00 €               | 140 000,00 €               | 128 000,00 €               | 179 500,00 €               | 100 000,00 €               | 1 655 100,00 € |
| 2 Frais administratifs et de bureau /<br>Büro- und Verwaltungskosten                                                                                                                                                     | 52 500,00 €                |                            | 54 000,00 €                | 29 250,00 €                |                            | 21 000,00 €                |                            |                            |                            | 156 750,00 €   |
| 3 Frais de déplacement /Reisekosten                                                                                                                                                                                      | 52 500,00 €                |                            | 54 000,00 €                | 29 250,00 €                |                            | 21 000,00 €                |                            |                            |                            | 156 750,00 €   |
| 4 Compétences et services externes /<br>Externe Expertise und Kompetenzen                                                                                                                                                | 140 000,00 €               | 31 040,00 €                | 255 700,00 €               | 264 000,00 €               | 50 000,00 €                |                            | 51 500,00 €                | 71 800,00 €                | 40 000,00 €                | 904 040,00 €   |
| 5 Equipements /<br>Ausrüstung                                                                                                                                                                                            | 0,00 €                     |                            | 7 200,00 €                 | 7 000,00 €                 |                            |                            |                            |                            |                            | 14 200,00 €    |
| 6 Infrastructures et travaux /<br>Infrastruktur und Bauarbeiten                                                                                                                                                          | 595 000,00 €               |                            | 103 200,00 €               | 404 000,00 €               |                            | 300 000,00 €               |                            |                            |                            | 1 402 200,00 € |
| 7 Coût maximal éligible (dépenses<br>des partenaires français et<br>allemands – lignes 1 à 6) /<br>Maximal förderfähiges<br>Finanzvolumen (Ausgaben der<br>französischen und deutschen<br>Partner – Kostenlinie 1 bis 6) | 1 190 000,00 €             | 108 640,00 €               | 834 100,00 €               | 928 500,00 €               | 175 000,00 €               | 482 000,00 €               | 179 500,00 €               | 251 300,00 €               | 140 000,00 €               | 4 289 040,00 € |

En termes de recettes, les fonds européens mobilisés seront à hauteur de **2 573 424 €** (60 %), avec pour les partenaires français des recettes complémentaires de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) qui permettront d'apporter les cofinancements supplémentaires.

Pour la CeA, ce plan de financement permet d'optimiser un recours aux fonds européens, en sachant que certaines recettes sont forfaitaires (montage du dossier, frais administratifs), d'autres sont liées à des charges constantes déjà existantes (frais de personnel et de déplacement) et les dernières sont liées à des projets de restauration de sites Espaces Naturels Sensibles programmés, et bénéficiant aussi des aides de l'AERM.

Financièrement, le portage de ce projet sera donc équilibré en dépenses et en recettes pour la CeA (reste à charge maximal de 30 000 € sur la période 2025-2028), tout en permettant :

- de mettre en œuvre des projets de restauration sur des Espaces Naturels Sensibles transfrontaliers,
- d'accélérer les actions sur ces espaces, tout en renforçant les partenariats avec les Länder voisins (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), à la fois à l'échelle locale des sites et dans la durée,
- d'affirmer un rôle de coordination opérationnelle sur cette compétence Espaces Naturels Sensibles propre aux départements,
- de renforcer le rôle moteur de notre Collectivité dans le portage de projets transfrontaliers et la mobilisation des fonds.

## Pilotage du projet

La Collectivité européenne d'Alsace assumera le rôle de pilote du projet.

Son rôle sera d'assurer la coordination entre les différents porteurs d'actions, encaisser et redistribuer les subventions du FEDER aux porteurs d'actions après vérification des

éléments justificatifs, assurer le volet communication et promotion du projet ainsi que le reporting vers Interreg.

Le projet est piloté au sein de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture, appuyé par un contrat de projet dédié, et avec un appui renforcé de la Direction Europe et Transfrontalier, notamment sur les aspects de coordination partenariale, administrative et budgétaire. Ces coûts RH s'équilibrent et permettent un coût neutre pour la collectivité.

Le projet a été présélectionné dans le cadre de l'appel à projets multithématiques du programme Interreg Rhin supérieur 2024. Il entre dans sa seconde phase de dépôt de projet, et l'objectif est de soumettre un formulaire de demande de concours communautaire Interreg consolidé pour adoption par le Comité de suivi Interreg du 10 juillet 2025.

Le projet entrera dans sa phase opérationnelle, avec les premières actions dès fin 2025.

Une convention de financement Interreg permettra d'ancrer la CeA dans ce projet, en tant que coordinateur (et en particulier de perception et reversement des fonds européens pour l'ensemble des partenaires), mais aussi en tant que bénéficiaire pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Commission des Dynamiques économiques, touristiques, agricoles, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques qui s'est tenue le 12 juin 2025.

Les inscriptions budgétaires correspondantes seront prévues dans des autorisations de programme et crédits de paiement en dépenses et en recettes, pour la période 2025 à 2028 dans le rapport correspondant.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en tant que pilote du projet Interreg intitulé « Restauration et résilience des zones humides de la plaine rhénane », tel que précisé en annexe au présent rapport.
- De prendre acte de la création d'un contrat de projet sur la durée de ce programme qui sera soumis ultérieurement au vote de l'assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.